

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-445 du 13 Décembre 1983

chargeant le Camarade Boukary
ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat,
de l'Elevage et de la Pêche de l'in-
térim du Camarade Amidou BABA-MOUSSA,
Ministre de l'Information et de la
Propagande pour compter du 14 Décembre
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 14 décembre 1983, le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche assurera l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant l'absence du Camarade Amidou BABA-MOUSSA.

Article 1er.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 13 Décembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 SGG 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 BCP 1 PPC 2
MIP-MFEEP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 Préfets 6 JORPB 1.-